



Commune de
Collex-Bossy

**SECOND TOUR
DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY DU 10 NOVEMBRE 2019**

Un seul candidat ayant obtenu la majorité absolue lors du 1^{er} tour de l'élection complémentaire du 20 octobre dernier, une nouvelle élection à la majorité relative a été fixée au 10 novembre 2019, pour pourvoir le second siège vacant.

Le-la candidat-e qui aura le plus de voix sera élu-e.

MATÉRIEL DE VOTE

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote BLEUE
- Enveloppe de vote BLEUE
- Un bulletin de vote
- La présente notice explicative

RECOMMANDATIONS

Pour cette élection, vous avez reçu un bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du ou de la candidat-e choisi-e.

Cochez au maximum *une case*, sous peine de nullité.

A VOTRE SERVICE

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, le service des votations et élections vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro suivant :

022 546 52 00

- Du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre 2019 de 09h à 12h et de 14h à 16h
- Le samedi 9 novembre 2019 de 08h à 12h
- Le dimanche 10 novembre 2019 de 10h à 12h

OÙ ET QUAND VOTER ?

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard **samedi 9 novembre 2019 à 12h**.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 7 novembre 2019 (attention à l'heure de levée du courrier).

AU LOCAL DE VOTE

Lieu : foyer du centre communal, route de Collex 197.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter **dimanche 10 novembre 2019 de 10h à 12h**, doivent se munir :

- d'une pièce d'identité
- du matériel électoral complet, soit la carte de vote bleue, l'enveloppe de vote bleue et le bulletin de vote.